

**DÉCISION DU VICE-PRÉSIDENT
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

COMMISSION PERMANENTE MARDI 15 AVRIL 2025

Le mardi 15 avril 2025, à 15h00, les membres de la Commission Permanente du CCAS, se sont réunis, à l'ancienne Mairie de Fontaines-sur-Saône, en salle du conseil municipal, sous la Vice-Présidence de M. Gérald WEISTROFF, Vice-Président du CCAS.

Présents : Nicole BABOLAT-BERANGER, Marie-Colette BESSON, Isabelle BLANC-JOUVAN, Jacqueline CROZET, Hervé FONTON, Roger KOLE, Marie-Claude MAGNARD, Gérald WEISTROFF

Absents excusés : Patrick CUILLERAT, Thierry POUZOL, Marie-Antoinette RANGUIS

Secrétaire de séance : Nicole BABOLAT-BERANGER

DEC_2025-04 : Aide exceptionnelle – Participation aux frais de séjour d'une personne en situation de handicap

Monsieur Gérald WEISTROFF, vice-président(e) du C.C.A.S, expose aux membres de la commission permanente présents, qu'il a été sollicité par un fontainois, en situation de handicap moteur, pour une participation financière pour un séjour d'été adapté à son handicap.

Le coût total estimé du séjour est de 4 028,45€, il comprend l'hébergement, l'alimentation, les loisirs, le transport, l'adhésion vacances et le salaire des accompagnateurs.

Les ressources de Monsieur étant faibles, il ne peut donc pas financer en totalité son séjour.

Le séjour se déroulera du 15 au 24 juillet 2025 à l'île d'Oléron.

LA COMMISSION PERMANENTE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Compte tenu du surcoût financier du séjour de 2274 € dû au handicap de Monsieur,

DECIDE, d'accorder une participation financière d'un montant de 150 € pour son séjour d'été, cette somme lui sera versée sous présentation d'une facture acquittée de l'organisateur,

PRECISE, que les crédits sont inscrits au budget 2024 du C.C.A.S, chapitre 65 compte 65138,

DIT, qu'un exemplaire de la présente délibération sera déposé à la Préfecture du Rhône.

Pour extrait conforme,

Gérald WEISTROFF,
Vice-Président du C.C.A.S

Nicole BABOLAT-BERANGER
Secrétaire de séance

